

### AVENANT NUMÉRO 3

#### À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS DANS LA COMMUNAUTÉ DE MANAWAN POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019 AU 31 MARS 2029

- ENTRE :** LE CONSEIL DES ATIKAMEKW DE MANAWAN,  
représenté par le chef  
(ci-après appelé le « Conseil »)
- ET :** SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,  
représenté par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile  
(ci-après appelé le « Canada »)
- ET :** LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,  
représenté par le ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable  
des Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le ministre  
responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne,  
agissant respectivement par le sous-ministre de la Sécurité publique, le  
secrétaire général associé aux Relations avec les Premières Nations et les  
Inuit et le secrétaire général associé aux Relations canadiennes (ci-après  
appelé le « Québec »)
- (ci-après collectivement appelés les « Parties »)

#### PRÉAMBULE

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu, le 30 mars 2020, l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2029 (ci-après appelée l'« Entente »);

**ATTENDU QUE**, le cas échéant, l'Entente comprend toutes modifications antérieures au présent avenant effectuées par avenant signé entre les Parties;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'Entente, conformément au sous-article 6.3 de cette entente, afin de soutenir la stabilisation de la prestation des services policiers;

**ATTENDU QUE** cette modification vise notamment à augmenter le budget opérationnel du Corps de police de Manawan à partir de l'exercice financier 2022-2023;

**PAR CONSÉQUENT**, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent avenant.
2. Toutes les modalités de l'Entente demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.
3. Le sous-paragraphe 4.2.1 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :
  - b) selon le budget figurant à l'Annexe A de la présente entente, à :
    - 1 870 200 \$ pour l'exercice financier 2019-2020;
    - 2 659 992,01 \$ pour l'exercice financier 2020-2021, dont un montant maximum de 748 407,01 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;
    - 1 992 212 \$ pour l'exercice financier 2021-2022, dont un montant maximum de 119 300 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;
    - 2 049 504 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;
    - 2 105 865 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;
    - 2 163 776 \$ pour l'exercice financier 2024-2025;
    - 2 223 280 \$ pour l'exercice financier 2025-2026;

2 284 420 \$ pour l'exercice financier 2026-2027;  
2 347 242 \$ pour l'exercice financier 2027-2028;  
2 411 791 \$ pour l'exercice financier 2028-2029;

totalisant 22 108 282,01 \$ pour l'ensemble de l'Entente.

4. Les sous-paragraphes 4.2.2 d); e), f), g), h), i) et j) de l'Entente sont remplacés par les suivants :
- d) Pour l'exercice financier 2022-2023 :  
1 065 742 \$ pour le Canada;  
983 762 \$ pour le Québec.
  - e) Pour l'exercice financier 2023-2024 :  
1 095 050 \$ pour le Canada;  
1 010 815 \$ pour le Québec.
  - f) Pour l'exercice financier 2024-2025 :  
1 125 164 \$ pour le Canada;  
1 038 612 \$ pour le Québec.
  - g) Pour l'exercice financier 2025-2026 :  
1 156 106 \$ pour le Canada;  
1 067 174 \$ pour le Québec.
  - h) Pour l'exercice financier 2026-2027 :  
1 187 898 \$ pour le Canada;  
1 096 522 \$ pour le Québec.
  - i) Pour l'exercice financier 2027-2028 :  
1 220 566 \$ pour le Canada;  
1 126 676 \$ pour le Québec.
  - j) Pour l'exercice financier 2028-2029 :  
1 254 131 \$ pour le Canada;  
1 157 660 \$ pour le Québec.
5. Les exercices financiers de 2022-2023 à 2028-2029 de l'Annexe A de l'Entente sont remplacés par l'Annexe A jointe au présent avenant.
6. Le paragraphe 4.5.1 est remplacé par le suivant :
- 4.5.1 Les modalités suivantes s'appliquent au report des fonds non dépensés :
- a) Avec l'autorisation écrite du Canada et du Québec, le Conseil peut reporter les fonds non dépensés à la fin d'un exercice financier à l'exercice financier suivant, à l'exception des dépenses liées à la COVID-19, à condition que le financement ait été avancé et que le Conseil propose d'utiliser les fonds pour couvrir des dépenses admissibles énumérées dans la présente Entente ou à des fins compatibles avec ses objectifs et ses activités. Pour obtenir une telle autorisation écrite, le Conseil doit fournir au Canada et au Québec un avis écrit;
  - b) L'avis doit décrire comment le Conseil prévoit utiliser les fonds non dépensés et inclure tout renseignement exigé par le Canada et le Québec et doit être présenté conformément à l'état de fonds non dépensés approuvés fourni à l'Annexe D - État des flux de trésorerie;
  - c) Les fonds non dépensés doivent être clairement indiqués dans l'état des flux de trésorerie exigé au paragraphe 4.3.1 ainsi que dans les états financiers annuels vérifiés prévus au paragraphe 4.9.2. Toute somme qui n'est pas dépensée à l'expiration de la présente Entente, à moins qu'elle soit renouvelée, constitue une dette envers le Canada et le Québec;
7. Les annexes D et E de l'Entente sont remplacées par l'Annexe D jointe au présent avenant.
8. Toute référence à l'Annexe E dans l'Entente est une référence à l'Annexe D.

9. Le présent avenant peut être exécuté en plusieurs exemplaires, dont chacun sera considéré comme un original et dont tous constitueront un seul et même avenant. Chaque partie recevra tous les exemplaires signés; il est entendu que toutes les Parties n'ont pas à signer les mêmes exemplaires.
10. L'échange de copies du présent avenant et des pages de signature, que ce soit au moyen d'un document fait au format « Portable Document Format (PDF) », ou par tout autre moyen électronique conçu pour préserver le graphisme et l'apparence d'un document, ou par une combinaison de tels moyens, constituera une exécution et une transmission effective du présent avenant que les Parties pourront employer en toutes circonstances en lieu et place de l'original.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent avenant par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

POUR LE CONSEIL,

  
LE CHEF

20-03-2023  
signé le

POUR SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,

Digitally signed by Bourdages,  
**Bourdages, Antoine** Antoine  
Date: 2023.03.17 13:51:34 -04'00'

LE DIRECTEUR PAR INTÉRIM,  
PROGRAMMES DES SERVICES DE POLICE  
AUTOCHTONES  
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

signé le

**POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**

\_\_\_\_\_  
LE SOUS-MINISTRE  
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

\_\_\_\_\_  
signé le

**et**

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS  
ET LES INUIT

\_\_\_\_\_  
signé le

**et**

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS CANADIENNES

\_\_\_\_\_  
signé le

**Annexe A  
Budget du corps de police**

**Revenus pour l'exercice financier 2022-2023**  
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan

<b>Financement gouvernemental</b>	<b>Montant</b>
Sécurité publique Canada	1 065 742,00 \$
Gouvernement du Québec	983 762,00 \$
Sous-total – En espèce	<b>2 049 504,00 \$</b>
<b>Total du financement gouvernemental</b>	
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>2 049 504,00 \$</b>

**Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2022-2023**  
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	3 995,00 \$	3 688,00 \$		7 683,00 \$
Coûts des installations policières	23 127,00 \$	21 348,00 \$		44 475,00 \$
Dépenses administratives	117 948,00 \$	108 876,00 \$		226 824,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	89 441,00 \$	82 560,00 \$		172 001,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 101,00 \$	1 940,00 \$		4 041,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	23 237,00 \$	21 450,00 \$		44 687,00 \$
Équipement policier	20 066,00 \$	18 522,00 \$		38 588,00 \$
Formation et recrutement	9 312,00 \$	8 595,00 \$		17 907,00 \$
Frais juridiques	4 806,00 \$	4 436,00 \$		9 242,00 \$
Honoraires professionnels	12 015,00 \$	11 091,00 \$		23 106,00 \$
Organes directeurs de la police	81 310,00 \$	75 055,00 \$		156 365,00 \$
Salaires et avantages sociaux	649 285,00 \$	599 340,00 \$		1 248 625,00 \$
Voyages en régions éloignées	29 099,00 \$	26 861,00 \$		55 960,00 \$
Sous-total – En espèce	1 065 742,00 \$	983 762,00 \$	0,00 \$	2 049 504,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>1 065 742,00 \$</b>	<b>983 762,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>2 049 504,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	1 095 050,00 \$
Gouvernement du Québec	1 010 815,00 \$
Sous-total – En espèce	2 105 865,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>2 105 865,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	4 105,00 \$	3 789,00 \$		7 894,00 \$
Coûts des installations policières	23 763,00 \$	21 935,00 \$		45 698,00 \$
Dépenses administratives	121 192,00 \$	111 870,00 \$		233 062,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	91 900,00 \$	84 831,00 \$		176 731,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 159,00 \$	1 993,00 \$		4 152,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	23 876,00 \$	22 040,00 \$		45 916,00 \$
Équipement policier	20 617,00 \$	19 032,00 \$		39 649,00 \$
Formation et recrutement	9 567,00 \$	8 832,00 \$		18 399,00 \$
Frais juridiques	4 938,00 \$	4 558,00 \$		9 496,00 \$
Honoraires professionnels	12 345,00 \$	11 396,00 \$		23 741,00 \$
Organes directeurs de la police	83 546,00 \$	77 119,00 \$		160 665,00 \$
Salaires et avantages sociaux	667 143,00 \$	615 820,00 \$		1 282 963,00 \$
Voyages en régions éloignées	29 899,00 \$	27 600,00 \$		57 499,00 \$
Sous-total – En espèce	1 095 050,00 \$	1 010 815,00 \$	0,00 \$	2 105 865,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>1 095 050,00 \$</b>	<b>1 010 815,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>2 105 865,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	1 125 164,00 \$
Gouvernement du Québec	1 038 612,00 \$
Sous-total – En espèce	<b>2 163 776,00 \$</b>
<b>Total du financement gouvernemental</b>	
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>2 163 776,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	4 218,00 \$	3 893,00 \$		8 111,00 \$
Coûts des installations policières	24 417,00 \$	22 538,00 \$		46 955,00 \$
Dépenses administratives	124 525,00 \$	114 946,00 \$		239 471,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	94 427,00 \$	87 164,00 \$		181 591,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 218,00 \$	2 048,00 \$		4 266,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	24 533,00 \$	22 646,00 \$		47 179,00 \$
Équipement policier	21 184,00 \$	19 555,00 \$		40 739,00 \$
Formation et recrutement	9 831,00 \$	9 074,00 \$		18 905,00 \$
Frais juridiques	5 074,00 \$	4 683,00 \$		9 757,00 \$
Honoraires professionnels	12 685,00 \$	11 709,00 \$		24 394,00 \$
Organes directeurs de la police	85 843,00 \$	79 240,00 \$		165 083,00 \$
Salaires et avantages sociaux	685 487,00 \$	632 758,00 \$		1 318 245,00 \$
Voyages en régions éloignées	30 722,00 \$	28 358,00 \$		59 080,00 \$
Sous-total – En espèce	1 125 164,00 \$	1 038 612,00 \$	0,00 \$	2 163 776,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>1 125 164,00 \$</b>	<b>1 038 612,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>2 163 776,00 \$</b>

**Revenus pour l'exercice financier 2025-2026**

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan

<b>Financement gouvernemental</b>	<b>Montant</b>
Sécurité publique Canada	1 156 106,00 \$
Gouvernement du Québec	1 067 174,00 \$
Sous-total – En espèce	<b>2 223 280,00 \$</b>
<b>Total du financement gouvernemental</b>	
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>2 223 280,00 \$</b>

**Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2025-2026**

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouverne- mental et autres	Total
Assurance	4 334,00 \$	4 000,00 \$		8 334,00 \$
Coûts des installations policières	25 088,00 \$	23 158,00 \$		48 246,00 \$
Dépenses administratives	127 949,00 \$	118 107,00 \$		246 056,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	97 024,00 \$	89 561,00 \$		186 585,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 279,00 \$	2 104,00 \$		4 383,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	25 208,00 \$	23 268,00 \$		48 476,00 \$
Équipement policier	21 767,00 \$	20 092,00 \$		41 859,00 \$
Formation et recrutement	10 101,00 \$	9 324,00 \$		19 425,00 \$
Frais juridiques	5 213,00 \$	4 812,00 \$		10 025,00 \$
Honoraires professionnels	13 034,00 \$	12 031,00 \$		25 065,00 \$
Organes directeurs de la police	88 204,00 \$	81 419,00 \$		169 623,00 \$
Salaires et avantages sociaux	704 338,00 \$	650 160,00 \$		1 354 498,00 \$
Voyages en régions éloignées	31 567,00 \$	29 138,00 \$		60 705,00 \$
Sous-total – En espèce	1 156 106,00 \$	1 067 174,00 \$	0,00 \$	2 223 280,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>1 156 106,00 \$</b>	<b>1 067 174,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>2 223 280,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	1 187 898,00 \$
Gouvernement du Québec	1 096 522,00 \$
Sous-total – En espèce	<b>2 284 420,00 \$</b>
<b>Total du financement gouvernemental</b>	
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>2 284 420,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouverne- mental et autres	Total
Assurance	4 453,00 \$	4 110,00 \$		8 563,00 \$
Coûts des installations policières	25 778,00 \$	23 795,00 \$		49 573,00 \$
Dépenses administratives	131 468,00 \$	121 355,00 \$		252 823,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	99 692,00 \$	92 024,00 \$		191 716,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 342,00 \$	2 162,00 \$		4 504,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	25 901,00 \$	23 908,00 \$		49 809,00 \$
Équipement policier	22 365,00 \$	20 645,00 \$		43 010,00 \$
Formation et recrutement	10 379,00 \$	9 580,00 \$		19 959,00 \$
Frais juridiques	5 357,00 \$	4 944,00 \$		10 301,00 \$
Honoraires professionnels	13 392,00 \$	12 362,00 \$		25 754,00 \$
Organes directeurs de la police	90 630,00 \$	83 658,00 \$		174 288,00 \$
Salaires et avantages sociaux	723 707,00 \$	668 039,00 \$		1 391 746,00 \$
Voyages en régions éloignées	32 434,00 \$	29 940,00 \$		62 374,00 \$
Sous-total – En espèce	1 187 898,00 \$	1 096 522,00 \$	0,00 \$	2 284 420,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>1 187 898,00 \$</b>	<b>1 096 522,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>2 284 420,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan

<b>Financement gouvernemental</b>	<b>Montant</b>
Sécurité publique Canada	1 220 566,00 \$
Gouvernement du Québec	1 126 676,00 \$
Sous-total – En espèce	<b>2 347 242,00 \$</b>
<b>Total du financement gouvernemental</b>	
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>2 347 242,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	4 575,00 \$	4 223,00 \$		8 798,00 \$
Coûts des installations policières	26 487,00 \$	24 449,00 \$		50 936,00 \$
Dépenses administratives	135 084,00 \$	124 692,00 \$		259 776,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	102 434,00 \$	94 554,00 \$		196 988,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 407,00 \$	2 221,00 \$		4 628,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	26 613,00 \$	24 566,00 \$		51 179,00 \$
Équipement policier	22 980,00 \$	21 213,00 \$		44 193,00 \$
Formation et recrutement	10 664,00 \$	9 844,00 \$		20 508,00 \$
Frais juridiques	5 504,00 \$	5 080,00 \$		10 584,00 \$
Honoraires professionnels	13 760,00 \$	12 702,00 \$		26 462,00 \$
Organes directeurs de la police	93 122,00 \$	85 959,00 \$		179 081,00 \$
Salaires et avantages sociaux	743 610,00 \$	686 410,00 \$		1 430 020,00 \$
Voyages en régions éloignées	33 326,00 \$	30 763,00 \$		64 089,00 \$
Sous-total – En espèce	1 220 566,00 \$	1 126 676,00 \$	0,00 \$	2 347 242,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>1 220 566,00 \$</b>	<b>1 126 676,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>2 347 242,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2028-2029

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	1 254 131,00 \$
Gouvernement du Québec	1 157 660,00 \$
Sous-total – En espèce	<b>2 411 791,00 \$</b>
<b>Total du financement gouvernemental</b>	
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>2 411 791,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2028-2029

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	4 701,00 \$	4 339,00 \$		9 040,00 \$
Coûts des installations policières	27 215,00 \$	25 122,00 \$		52 337,00 \$
Dépenses administratives	138 798,00 \$	128 122,00 \$		266 920,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	105 251,00 \$	97 154,00 \$		202 405,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 473,00 \$	2 282,00 \$		4 755,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	27 345,00 \$	25 241,00 \$		52 586,00 \$
Équipement policier	23 612,00 \$	21 796,00 \$		45 408,00 \$
Formation et recrutement	10 957,00 \$	10 115,00 \$		21 072,00 \$
Frais juridiques	5 655,00 \$	5 220,00 \$		10 875,00 \$
Honoraires professionnels	14 139,00 \$	13 051,00 \$		27 190,00 \$
Organes directeurs de la police	95 683,00 \$	88 323,00 \$		184 006,00 \$
Salaires et avantages sociaux	764 059,00 \$	705 287,00 \$		1 469 346,00 \$
Voyages en régions éloignées	34 243,00 \$	31 608,00 \$		65 851,00 \$
Sous-total – En espèce	1 254 131,00 \$	1 157 660,00 \$	0,00 \$	2 411 791,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>1 254 131,00 \$</b>	<b>1 157 660,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>2 411 791,00 \$</b>



ANNEXE D  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

État de Fonds non Dépensés Approuvés									
Identification du dossier (numéro de projet, région, ... autre)	Nom du Bénéficiaire	Titre du Projet / Programme	Type du Financement						
0	0	0	Contribution						
Exercice Financier Précédents									
Résumé du Fonds non dépensés approuvés	Exercice Financier en cours								
	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX
Montant Total	0.00								
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités	Fonds non dépensés approuvés	Montant réel du trimestre 1	Montant réel du trimestre 2	Montant réel du trimestre 3	Montant réel du trimestre 4	Montant réel cumulés à ce jour	Solde		
	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total Dépenses		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<i>Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé</i>									
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification.									
Signature :					Date:				
(Nom en lettres moulées et signature)									
Attestation de l'agent de programme									
J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.									
Signature :					Date:				
(Nom en lettres moulées et signature)									
Notes:									
* Amortissement (non permis) Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.									

## AVENANT NUMÉRO 3

### À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS DANS LA COMMUNAUTÉ DE MANAWAN POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019 AU 31 MARS 2029

**ENTRE :**           **LE CONSEIL DES ATIKAMEKW DE MANAWAN,**  
représenté par le chef  
(ci-après appelé le « Conseil »)

**ET :**               **SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,**  
représenté par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile  
(ci-après appelé le « Canada »)

**ET :**               **LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**  
représenté par le ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable  
des Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le ministre  
responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne,  
agissant respectivement par le sous-ministre de la Sécurité publique, le  
secrétaire général associé aux Relations avec les Premières Nations et les  
Inuit et le secrétaire général associé aux Relations canadiennes (ci-après  
appelé le « Québec »)

(ci-après collectivement appelés les « Parties »)

#### PRÉAMBULE

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu, le 30 mars 2020, l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2029 (ci-après appelée l'« Entente »);

**ATTENDU QUE**, le cas échéant, l'Entente comprend toutes modifications antérieures au présent avenant effectuées par avenant signé entre les Parties;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent modifier l'Entente, conformément au sous-article 6.3 de cette entente, afin de soutenir la stabilisation de la prestation des services policiers;

**ATTENDU QUE** cette modification vise notamment à augmenter le budget opérationnel du Corps de police de Manawan à partir de l'exercice financier 2022-2023;

**PAR CONSÉQUENT**, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent avenant.
2. Toutes les modalités de l'Entente demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.
3. Le sous-paragraphe 4.2.1 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :

b) selon le budget figurant à l'Annexe A de la présente entente, à :

1 870 200 \$ pour l'exercice financier 2019-2020;

2 659 992,01 \$ pour l'exercice financier 2020-2021, dont un montant maximum de 748 407,01 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;

1 992 212 \$ pour l'exercice financier 2021-2022, dont un montant maximum de 119 300 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;

2 049 504 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;

2 105 865 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;

2 163 776 \$ pour l'exercice financier 2024-2025;

2 223 280 \$ pour l'exercice financier 2025-2026;

2 284 420 \$ pour l'exercice financier 2026-2027;

2 347 242 \$ pour l'exercice financier 2027-2028;

2 411 791 \$ pour l'exercice financier 2028-2029;

totalisant 22 108 282,01 \$ pour l'ensemble de l'Entente.

4. Les sous-paragraphes 4.2.2 d); e), f), g), h), i) et j) de l'Entente sont remplacés par les suivants :

d) Pour l'exercice financier 2022-2023 :  
1 065 742 \$ pour le Canada;  
983 762 \$ pour le Québec.

e) Pour l'exercice financier 2023-2024 :  
1 095 050 \$ pour le Canada;  
1 010 815 \$ pour le Québec.

f) Pour l'exercice financier 2024-2025 :  
1 125 164 \$ pour le Canada;  
1 038 612 \$ pour le Québec.

g) Pour l'exercice financier 2025-2026 :  
1 156 106 \$ pour le Canada;  
1 067 174 \$ pour le Québec.

h) Pour l'exercice financier 2026-2027 :  
1 187 898 \$ pour le Canada;  
1 096 522 \$ pour le Québec.

i) Pour l'exercice financier 2027-2028 :  
1 220 566 \$ pour le Canada;  
1 126 676 \$ pour le Québec.

j) Pour l'exercice financier 2028-2029 :  
1 254 131 \$ pour le Canada;  
1 157 660 \$ pour le Québec.

5. Les exercices financiers de 2022-2023 à 2028-2029 de l'Annexe A de l'Entente sont remplacés par l'Annexe A jointe au présent avenant.

6. Le paragraphe 4.5.1 est remplacé par le suivant :

4.5.1 Les modalités suivantes s'appliquent au report des fonds non dépensés :

a) Avec l'autorisation écrite du Canada et du Québec, le Conseil peut reporter les fonds non dépensés à la fin d'un exercice financier à l'exercice financier suivant, à l'exception des dépenses liées à la COVID-19, à condition que le financement ait été avancé et que le Conseil propose d'utiliser les fonds pour couvrir des dépenses admissibles énumérées dans la présente Entente ou à des fins compatibles avec ses objectifs et ses activités. Pour obtenir une telle autorisation écrite, le Conseil doit fournir au Canada et au Québec un avis écrit;

b) L'avis doit décrire comment le Conseil prévoit utiliser les fonds non dépensés et inclure tout renseignement exigé par le Canada et le Québec et doit être présenté conformément à l'état de fonds non dépensés approuvés fourni à l'Annexe D - État des flux de trésorerie;

c) Les fonds non dépensés doivent être clairement indiqués dans l'état des flux de trésorerie exigé au paragraphe 4.3.1 ainsi que dans les états financiers annuels vérifiés prévus au paragraphe 4.9.2. Toute somme qui n'est pas dépensée à l'expiration de la présente Entente, à moins qu'elle soit renouvelée, constitue une dette envers le Canada et le Québec;

7. Les annexes D et E de l'Entente sont remplacées par l'Annexe D jointe au présent avenant.

8. Toute référence à l'Annexe E dans l'Entente est une référence à l'Annexe D.

9. Le présent avenant peut être exécuté en plusieurs exemplaires, dont chacun sera considéré comme un original et dont tous constitueront un seul et même avenant. Chaque partie recevra tous les exemplaires signés; il est entendu que toutes les Parties n'ont pas à signer les mêmes exemplaires.

10. L'échange de copies du présent avenant et des pages de signature, que ce soit au moyen d'un document fait au format « Portable Document Format (PDF) », ou par tout autre moyen électronique conçu pour préserver le graphisme et l'apparence d'un document, ou par une combinaison de tels moyens, constituera une exécution et une transmission effective du présent avenant que les Parties pourront employer en toutes circonstances en lieu et place de l'original.

**EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent avenant par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :**

**POUR LE CONSEIL,**

\_\_\_\_\_  
LE CHEF

\_\_\_\_\_  
signé le

**POUR SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,**

\_\_\_\_\_  
LE DIRECTEUR PAR INTÉRIM,  
PROGRAMMES DES SERVICES DE POLICE  
AUTOCHTONES  
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

\_\_\_\_\_  
signé le

**POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**



LE SOUS-MINISTRE  
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-03-23

signé le

et



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS  
ET LES INUIT

2023-03-27

signé le

et



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS CANADIENNES

2023-03-24

signé le

**Annexe A**  
**Budget du corps de police**

**Revenus pour l'exercice financier 2022-2023**

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan

<b>Financement gouvernemental</b>	<b>Montant</b>
Sécurité publique Canada	1 065 742,00 \$
Gouvernement du Québec	983 762,00 \$
Sous-total – En espèce	<b>2 049 504,00 \$</b>
<b>Total du financement gouvernemental</b>	
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>2 049 504,00 \$</b>

**Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2022-2023**

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouverne- mental et autres	Total
Assurance	3 995,00 \$	3 688,00 \$		7 683,00 \$
Coûts des installations policières	23 127,00 \$	21 348,00 \$		44 475,00 \$
Dépenses administratives	117 948,00 \$	108 876,00 \$		226 824,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	89 441,00 \$	82 560,00 \$		172 001,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 101,00 \$	1 940,00 \$		4 041,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	23 237,00 \$	21 450,00 \$		44 687,00 \$
Équipement policier	20 066,00 \$	18 522,00 \$		38 588,00 \$
Formation et recrutement	9 312,00 \$	8 595,00 \$		17 907,00 \$
Frais juridiques	4 806,00 \$	4 436,00 \$		9 242,00 \$
Honoraires professionnels	12 015,00 \$	11 091,00 \$		23 106,00 \$
Organes directeurs de la police	81 310,00 \$	75 055,00 \$		156 365,00 \$
Salaires et avantages sociaux	649 285,00 \$	599 340,00 \$		1 248 625,00 \$
Voyages en régions éloignées	29 099,00 \$	26 861,00 \$		55 960,00 \$
Sous-total – En espèce	1 065 742,00 \$	983 762,00 \$	0,00 \$	2 049 504,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>1 065 742,00 \$</b>	<b>983 762,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>2 049 504,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 095 050,00 \$
Gouvernement du Québec	1 010 815,00 \$
Sous-total – En espèce	2 105 865,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>2 105 865,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	4 105,00 \$	3 789,00 \$		7 894,00 \$
Coûts des installations policières	23 763,00 \$	21 935,00 \$		45 698,00 \$
Dépenses administratives	121 192,00 \$	111 870,00 \$		233 062,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	91 900,00 \$	84 831,00 \$		176 731,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 159,00 \$	1 993,00 \$		4 152,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	23 876,00 \$	22 040,00 \$		45 916,00 \$
Équipement policier	20 617,00 \$	19 032,00 \$		39 649,00 \$
Formation et recrutement	9 567,00 \$	8 832,00 \$		18 399,00 \$
Frais juridiques	4 938,00 \$	4 558,00 \$		9 496,00 \$
Honoraires professionnels	12 345,00 \$	11 396,00 \$		23 741,00 \$
Organes directeurs de la police	83 546,00 \$	77 119,00 \$		160 665,00 \$
Salaires et avantages sociaux	667 143,00 \$	615 820,00 \$		1 282 963,00 \$
Voyages en régions éloignées	29 899,00 \$	27 600,00 \$		57 499,00 \$
Sous-total – En espèce	1 095 050,00 \$	1 010 815,00 \$	0,00 \$	2 105 865,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>1 095 050,00 \$</b>	<b>1 010 815,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>2 105 865,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	1 125 164,00 \$
Gouvernement du Québec	1 038 612,00 \$
Sous-total – En espèce	<b>2 163 776,00 \$</b>
<b>Total du financement gouvernemental</b>	
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>2 163 776,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	4 218,00 \$	3 893,00 \$		8 111,00 \$
Coûts des installations policières	24 417,00 \$	22 538,00 \$		46 955,00 \$
Dépenses administratives	124 525,00 \$	114 946,00 \$		239 471,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	94 427,00 \$	87 164,00 \$		181 591,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 218,00 \$	2 048,00 \$		4 266,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	24 533,00 \$	22 646,00 \$		47 179,00 \$
Équipement policier	21 184,00 \$	19 555,00 \$		40 739,00 \$
Formation et recrutement	9 831,00 \$	9 074,00 \$		18 905,00 \$
Frais juridiques	5 074,00 \$	4 683,00 \$		9 757,00 \$
Honoraires professionnels	12 685,00 \$	11 709,00 \$		24 394,00 \$
Organes directeurs de la police	85 843,00 \$	79 240,00 \$		165 083,00 \$
Salaires et avantages sociaux	685 487,00 \$	632 758,00 \$		1 318 245,00 \$
Voyages en régions éloignées	30 722,00 \$	28 358,00 \$		59 080,00 \$
Sous-total – En espèce	1 125 164,00 \$	1 038 612,00 \$	0,00 \$	2 163 776,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>1 125 164,00 \$</b>	<b>1 038 612,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>2 163 776,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	1 156 106,00 \$
Gouvernement du Québec	1 067 174,00 \$
Sous-total – En espèce	<b>2 223 280,00 \$</b>
<b>Total du financement gouvernemental</b>	
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>2 223 280,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	4 334,00 \$	4 000,00 \$		8 334,00 \$
Coûts des installations policières	25 088,00 \$	23 158,00 \$		48 246,00 \$
Dépenses administratives	127 949,00 \$	118 107,00 \$		246 056,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	97 024,00 \$	89 561,00 \$		186 585,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 279,00 \$	2 104,00 \$		4 383,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	25 208,00 \$	23 268,00 \$		48 476,00 \$
Équipement policier	21 767,00 \$	20 092,00 \$		41 859,00 \$
Formation et recrutement	10 101,00 \$	9 324,00 \$		19 425,00 \$
Frais juridiques	5 213,00 \$	4 812,00 \$		10 025,00 \$
Honoraires professionnels	13 034,00 \$	12 031,00 \$		25 065,00 \$
Organes directeurs de la police	88 204,00 \$	81 419,00 \$		169 623,00 \$
Salaires et avantages sociaux	704 338,00 \$	650 160,00 \$		1 354 498,00 \$
Voyages en régions éloignées	31 567,00 \$	29 138,00 \$		60 705,00 \$
Sous-total – En espèce	1 156 106,00 \$	1 067 174,00 \$	0,00 \$	2 223 280,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>1 156 106,00 \$</b>	<b>1 067 174,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>2 223 280,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	1 187 898,00 \$
Gouvernement du Québec	1 096 522,00 \$
Sous-total – En espèce	<b>2 284 420,00 \$</b>
<b>Total du financement gouvernemental</b>	
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>2 284 420,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouverne- mental et autres	Total
Assurance	4 453,00 \$	4 110,00 \$		8 563,00 \$
Coûts des installations policières	25 778,00 \$	23 795,00 \$		49 573,00 \$
Dépenses administratives	131 468,00 \$	121 355,00 \$		252 823,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	99 692,00 \$	92 024,00 \$		191 716,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 342,00 \$	2 162,00 \$		4 504,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	25 901,00 \$	23 908,00 \$		49 809,00 \$
Équipement policier	22 365,00 \$	20 645,00 \$		43 010,00 \$
Formation et recrutement	10 379,00 \$	9 580,00 \$		19 959,00 \$
Frais juridiques	5 357,00 \$	4 944,00 \$		10 301,00 \$
Honoraires professionnels	13 392,00 \$	12 362,00 \$		25 754,00 \$
Organes directeurs de la police	90 630,00 \$	83 658,00 \$		174 288,00 \$
Salaires et avantages sociaux	723 707,00 \$	668 039,00 \$		1 391 746,00 \$
Voyages en régions éloignées	32 434,00 \$	29 940,00 \$		62 374,00 \$
Sous-total – En espèce	1 187 898,00 \$	1 096 522,00 \$	0,00 \$	2 284 420,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>1 187 898,00 \$</b>	<b>1 096 522,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>2 284 420,00 \$</b>

### Revenus pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	1 220 566,00 \$
Gouvernement du Québec	1 126 676,00 \$
Sous-total – En espèce	<b>2 347 242,00 \$</b>
<b>Total du financement gouvernemental</b>	
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>2 347 242,00 \$</b>

### Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	4 575,00 \$	4 223,00 \$		8 798,00 \$
Coûts des installations policières	26 487,00 \$	24 449,00 \$		50 936,00 \$
Dépenses administratives	135 084,00 \$	124 692,00 \$		259 776,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	102 434,00 \$	94 554,00 \$		196 988,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 407,00 \$	2 221,00 \$		4 628,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	26 613,00 \$	24 566,00 \$		51 179,00 \$
Équipement policier	22 980,00 \$	21 213,00 \$		44 193,00 \$
Formation et recrutement	10 664,00 \$	9 844,00 \$		20 508,00 \$
Frais juridiques	5 504,00 \$	5 080,00 \$		10 584,00 \$
Honoraires professionnels	13 760,00 \$	12 702,00 \$		26 462,00 \$
Organes directeurs de la police	93 122,00 \$	85 959,00 \$		179 081,00 \$
Salaires et avantages sociaux	743 610,00 \$	686 410,00 \$		1 430 020,00 \$
Voyages en régions éloignées	33 326,00 \$	30 763,00 \$		64 089,00 \$
Sous-total – En espèce	1 220 566,00 \$	1 126 676,00 \$	0,00 \$	2 347 242,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>1 220 566,00 \$</b>	<b>1 126 676,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>2 347 242,00 \$</b>

## Revenus pour l'exercice financier 2028-2029

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan

<b>Financement gouvernemental</b>	Montant
Sécurité publique Canada	1 254 131,00 \$
Gouvernement du Québec	1 157 660,00 \$
Sous-total – En espèce	<b>2 411 791,00 \$</b>
<b>Total du financement gouvernemental</b>	
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>2 411 791,00 \$</b>

## Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2028-2029

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Manawan

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouverne- mental et autres	Total
Assurance	4 701,00 \$	4 339,00 \$		9 040,00 \$
Coûts des installations policières	27 215,00 \$	25 122,00 \$		52 337,00 \$
Dépenses administratives	138 798,00 \$	128 122,00 \$		266 920,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	105 251,00 \$	97 154,00 \$		202 405,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	2 473,00 \$	2 282,00 \$		4 755,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	27 345,00 \$	25 241,00 \$		52 586,00 \$
Équipement policier	23 612,00 \$	21 796,00 \$		45 408,00 \$
Formation et recrutement	10 957,00 \$	10 115,00 \$		21 072,00 \$
Frais juridiques	5 655,00 \$	5 220,00 \$		10 875,00 \$
Honoraires professionnels	14 139,00 \$	13 051,00 \$		27 190,00 \$
Organes directeurs de la police	95 683,00 \$	88 323,00 \$		184 006,00 \$
Salaires et avantages sociaux	764 059,00 \$	705 287,00 \$		1 469 346,00 \$
Voyages en régions éloignées	34 243,00 \$	31 608,00 \$		65 851,00 \$
Sous-total – En espèce	1 254 131,00 \$	1 157 660,00 \$	0,00 \$	2 411 791,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>1 254 131,00 \$</b>	<b>1 157 660,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>2 411 791,00 \$</b>

**ANNEXE D  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

État des flux de trésorerie																					
Identification du dossier (numéro de projet, région,...autre)		Nom du Bénéficiaire						Titre du Projet / Programme						Type du Financement			Exercice Financier				
REVENUS		Revenu cumulé Trimestre 1 / Période 1			Revenu cumulé Trimestre 2 / Période 2			Revenu cumulé Trimestre 3 / Période 3			Revenu cumulé Trimestre 4 / Période 4			Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent			Total Exercice Financier Cumul Cumul trimestriel / Valeur pour la période				
Sources de Financement	Total Financement	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Dépenses réelles	Solde de surplus	Total Revenus prévus	Total Revenus réels	Solde restant du Financement		
Financement de Sécurité publique Canada	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
Autre financement public (provincial, municipal ou territorial)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
Autres sources de financement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	n/a	n/a	n/a	0.00	0.00	0.00		
Total des fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent	0.00	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	n/a	n/a	0.00	0.00	0.00		
<b>Financement total sous l'Entente</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		
																	% Cumul approuvée par SP	n/a			
																	% Cumul réel de SP	n/a			
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités		Dépenses Cumulées Trimestre 1 / Période 1 0			Dépenses Cumulées Trimestre 2 / Période 2 0			Dépenses Cumulées Trimestre 3 / Période 3 0			Dépenses Cumulées Trimestre 4 / Période 4 0			Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent			Dépenses Cumulées Total Exercice Financier				
Total Financement	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Total Prévision	Cumul des Dépenses réelles	Solde restant du Financement
			0.00			0.00			0.00			0.00			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total Dépenses</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Commentaires:																					
<b>Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé</b>											<b>Attestation de l'agent de programme</b>										
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification. Le bénéficiaire reconnaît qu'il a encouru un déficit de AJOUTER LE MONTANT au trimestre XXX											J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.										
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)											Signature : (Nom en lettres moulées et signature)										
Date:											Date:										
Notes: * Amortissement (non permis) * Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.																					

ANNEXE D  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

État de Fonds non Dépensés Approuvés								
Identification du dossier (numéro de projet, région,...autre)	Nom du Bénéficiaire			Titre du Projet / Programme			Type du Financement	
0	0			0			Contribution	
Résumé du Fonds non dépensés approuvés	Exercice Financier en cours	Exercice Financier Précédents						
	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX
Montant Total	0.00							
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités	Fonds non dépensés approuvés	Montant réel du trimestre 1	Montant réel du trimestre 2	Montant réel du trimestre 3	Montant réel du trimestre 4	Montant réel cumulés à ce jour	Solde	
Total Dépenses	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé</b>								
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification.								
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)						Date:		
<b>Attestation de l'agent de programme</b>								
J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.								
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)						Date:		
<b>Notes:</b>								
* Amortissement (non permis) Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.								